

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769

## Section 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	: Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769		
<b>Référence</b>	: 5080-8769		
<b>Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées</b>			
<b>Utilisations identifiées</b>	: Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique 5080-8769-1 Boiling Point Calibration Sample #3 Kit 6 x 1 ml ampoule		
<b>Fournisseur/Fabricant</b>	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770		
<b>Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)</b>	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300		

## Section 2. Identification des dangers

### Classement de la substance ou du mélange

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H315	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H319	IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
H361	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
H335	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
H336	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
H373	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H411	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage SGH

<b>Pictogrammes de danger</b>	:				
-------------------------------	---	--	--	--	--

**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (organes de l'audition, système nerveux)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

## Section 2. Identification des dangers

terme.

### Conseils de prudence

#### **Prévention**

- : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
- P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

#### **Intervention**

- : P391 - Recueillir le produit répandu.
- P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P301 + P310, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
- P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

#### **Stockage**

- : P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### **Élimination**

- : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

#### **Éléments d'une étiquette complémentaire**

- : Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue: 46.1 %

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

<b>Nom des ingrédients</b>	<b>Synonymes</b>	<b>% (p/p)</b>	<b>Numéro CAS</b>
Dodécane normal	n-Dodecane	≥10 - ≤30	112-40-3
Hexadécane	n-Hexadecane	≥5 - ≤10	544-76-3
Tétradécane	n-Tetradecane	≥5 - ≤10	629-59-4
Décane	Decane	≥5 - ≤10	124-18-5
Pentane normal	Pentane	≥5 - ≤10	109-66-0
Propylbenzène	Propyl benzene	≥1 - ≤5	103-65-1
p-Xylène	p-Xylene	≥1 - ≤5	106-42-3
Toluène	Toluene	≥1 - ≤5	108-88-3
2-Méthylpentane	2-Methylpentane	≥1 - ≤5	107-83-5
Butylbenzène	n-Butyl benzene	≥1 - ≤5	104-51-8
n-Heptadécane	Heptadecane (C17)	≥1 - ≤5	629-78-7
Tridécane	n-Tridecane	≥1 - ≤5	629-50-5
Pentadécane	n-Pentadecane	≥1 - ≤5	629-62-9

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Octane	n-Octane	≥1 - ≤5	111-65-9
Heptane normal	n-Heptane	≥1 - ≤5	142-82-5
2,4-Diméthylpentane	2,4-Dimethylpentane	≥1 - ≤5	108-08-7
n-Hexane	Hexane	≥1 - ≤5	110-54-3

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.  |
| <b>Inhalation</b>            | : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.                             |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.   |
| <b>Ingestion</b>             | : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. |

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| <b>Inhalation</b>            | : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : Provoque une irritation cutanée.  |

## Section 4. Premiers soins

- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Signes/symptômes de surexposition**
- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Dangers spécifiques du produit

- Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

### Produit de décomposition thermique dangereux

- Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

### Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

#### Pour le personnel non affecté aux urgences

- Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

#### Intervenants en cas d'urgence

- Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

### Précautions environnementales

- Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### **Mesures de protection**

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

#### **Conseils sur l'hygiène générale au travail**

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

#### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Pentane normal	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Pentane]</b>            8 hrs OEL: 600 ppm 8 heures.            8 hrs OEL: 1770 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). [pentane, all isomers]</b>            TWA: 1000 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Pentane, all isomers]</b>            TWA: 1000 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). [Pentane]</b>            VEMP: 1000 ppm 8 heures.</p>

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

p-Xylène	<p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Pentane]</b>          STEL: 750 ppm 15 minutes.          TWA: 600 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Dimethylbenzene]</b>          8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures.          15 min OEL: 651 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.          15 min OEL: 150 ppm 15 minutes.          8 hrs OEL: 434 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p>
Toluène	<p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). [Xylene (o, m &amp; p isomers)]</b>          TWA: 100 ppm 8 heures.          STEL: 150 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). [Xylène]</b>          VEMP: 100 ppm 8 heures.          VEMP: 434 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.          VECD: 150 ppm 15 minutes.          VECD: 651 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Xylene]</b>          STEL: 150 ppm 15 minutes.          TWA: 100 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Xylene (o-, m-, p-isomers)]</b>          STEL: 150 ppm 15 minutes.          TWA: 100 ppm 8 heures.</p>
2-Méthylpentane	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). Absorbé par la peau.</b>          8 hrs OEL: 50 ppm 8 heures.          8 hrs OEL: 188 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022).</b>          TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).</b>          TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). Absorbé par la peau.</b>          VEMP: 50 ppm 8 heures.          VEMP: 188 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.</b>          STEL: 60 ppm 15 minutes.          TWA: 50 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b>          15 min OEL: 3500 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.          8 hrs OEL: 1760 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.          15 min OEL: 1000 ppm 15 minutes.          8 hrs OEL: 500 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). [Hexane, all isomers except n-Hexane]</b>          TWA: 200 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Hexane isomers, other than n-hexane]</b>          TWA: 500 ppm 8 heures.          STEL: 1000 ppm 15 minutes.</p>

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

	<b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). [Hexane]</b> VEMP: 500 ppm 8 heures. VEMP: 1760 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. VECD: 1000 ppm 15 minutes. VECD: 3500 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. <b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Hexane]</b> STEL: 1000 ppm 15 minutes. TWA: 500 ppm 8 heures.
Octane	<b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Octane]</b> 8 hrs OEL: 300 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 1400 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). [Octane, all isomers]</b> TWA: 300 ppm 8 heures. <b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Octane, all isomers]</b> TWA: 300 ppm 8 heures. <b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). [Octane]</b> VEMP: 300 ppm 8 heures. <b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Octane]</b> STEL: 375 ppm 15 minutes. TWA: 300 ppm 8 heures.
Heptane normal	<b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Heptane]</b> 15 min OEL: 2050 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. 8 hrs OEL: 1640 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. 8 hrs OEL: 400 ppm 8 heures. 15 min OEL: 500 ppm 15 minutes. <b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). [heptane, Isomers]</b> TWA: 400 ppm 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes. <b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Heptane, all isomers]</b> TWA: 400 ppm 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes. <b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). [Heptane]</b> VEMP: 400 ppm 8 heures. VECD: 500 ppm 15 minutes. <b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Heptane]</b> STEL: 500 ppm 15 minutes. TWA: 400 ppm 8 heures.
2,4-Diméthylpentane	<b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Heptane]</b> 15 min OEL: 2050 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. 8 hrs OEL: 1640 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. 8 hrs OEL: 400 ppm 8 heures. 15 min OEL: 500 ppm 15 minutes. <b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Heptane, all isomers]</b>

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

n-Hexane	<p>TWA: 400 ppm 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). [heptane, Isomers]</b></p> <p>TWA: 400 ppm 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). [Heptane]</b></p> <p>VEMP: 400 ppm 8 heures. VECD: 500 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). Absorbé par la peau.</b></p> <p>8 hrs OEL: 50 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 176 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2022). Absorbé par la peau.</b></p> <p>TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). Absorbé par la peau.</b></p> <p>TWA: 50 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 6/2021). Absorbé par la peau.</b></p> <p>VEMP: 50 ppm 8 heures. VEMP: 176 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.</b></p> <p>STEL: 62.5 ppm 15 minutes.</p> <p>TWA: 50 ppm 8 heures.</p>
----------	--

### Indices d'exposition biologique

Aucun connu.

### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

### **Contrôle de l'action des agents d'environnement**

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### **Mesures d'hygiène**

- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de perçement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Non disponible.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : >35°C (>95°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: -57°C (-70.6°F)
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité** : Non applicable.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** : Seuil minimal: 1.5%  
Seuil maximal: 7.6%
- Tension de vapeur** :

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Pentane normal	442.84	59				
2-Méthylpentane	172.51	23		539.29	71.9	

**Densité de vapeur relative**

: Non disponible.

**Densité relative**

: Non disponible.

**Solubilité**

Médias	Résultat
--------	----------

Eau	Insolubles
-----	------------

**Miscible avec l'eau**

: Non.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

: Non applicable.

**Température d'auto-inflammation**

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
---------------------	----	----	---------

Dodécane normal	200	392	
-----------------	-----	-----	--

Pentadécane	200	392	
-------------	-----	-----	--

**Température de décomposition**

: Non disponible.

**Viscosité**

: Non disponible.

**Caractéristiques des particules**

**Taille médiane des particules**

: Non applicable.

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité**

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**Stabilité chimique**

: Le produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses**

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**Conditions à éviter**

: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforez, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

**Matériaux incompatibles**

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes

**Produits de décomposition dangereux**

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Dodécane normal	DL50 Cutané	Lapin - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
Hexadécane	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>5266 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
Tétradécane	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	9.3 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
Décane	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
Pentane normal	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	364 g/m <sup>3</sup>	4 heures
Propylbenzène p-Xylène	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6040 mg/kg	-
Toluène	DL50 Orale	Rat	4550 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	3910 mg/kg	-
Tridécane	DL50 Cutané	Rat	49 g/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Orale	Rat	12000 mg/kg	-
Pentadécane	DL50 Cutané	Lapin - Mâle, Femelle	636 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
Octane	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	118 g/m <sup>3</sup>	4 heures
Heptane normal	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	25260 ppm	4 heures
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
n-Hexane	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	103 g/m <sup>3</sup>	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	48000 ppm	4 heures
	DL50 Orale	Rat	169.2 mg/l	4 heures
		Rat	15840 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Dodécane normal	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	-
	Peau - Modérément irritant	Rat	-	0.05 MI 96 heures 300 uL	-
Hexadécane	Peau - Hautement irritant	Rat	-	24 heures	-
Tétradécane	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 mg 24 heures	-
Toluène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.05 MI 24 heures 2 mg	-

## Section 11. Données toxicologiques

Tridécane	Peau - Léger irritant Peau - Modérément irritant	Lapin Lapin	- -	435 mg 24 heures 20 mg	-
n-Hexane	Peau - Modérément irritant Peau - Hautement irritant	Lapin Lapin	- -	500 mg 24 heures 0.05 MI	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 mg	-

### Conclusion/Résumé

**Peau** : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

### Sensibilisation

Non disponible.

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
p-Xylène	3	-	A4
Toluène	3	-	A4

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Dodécane normal	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Hexadécane	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Tétradécane	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Décane	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Pentane normal	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Propylbenzène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
p-Xylène	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
Toluène	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
2-Méthylpentane	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
Butylbenzène	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
Tridécane	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Octane	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

## Section 11. Données toxicologiques

Heptane normal	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
2,4-Diméthylpentane	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
n-Hexane	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
p-Xylène	Catégorie 2	-	organes de l'audition, système nerveux
Toluène n-Hexane	Catégorie 2 Catégorie 2	inhalation inhalation	système nerveux système nerveux

### Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Dodécane normal	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Hexadécane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Tétradécane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Décane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Pentane normal	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Propylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
p-Xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Toluène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
2-Méthylpentane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Butylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
n-Heptadécane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Tridécane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Pentadécane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Octane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Heptane normal	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
2,4-Diméthylpentane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
n-Hexane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Renseignements sur les voies d'exposition probables**

: Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

### Effets aigus potentiels sur la santé

#### Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

#### Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

#### Ingestion

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

## Section 11. Données toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.

- Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.

- Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

- Généralités** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Toxicité pour la reproduction** : Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

## Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Boiling Point Calibration Sample #3 Kit, Part Number 5080-8769	7152.3	14277.1	42371.9	183.9	N/A
Tétradécane	N/A	N/A	N/A	N/A	9.3
Pentane normal	2500	N/A	N/A	364	N/A
Propylbenzène	6040	N/A	N/A	N/A	N/A
p-Xylène	3910	1100	4550	19.747	N/A
Toluène	636	N/A	N/A	49	N/A
Octane	N/A	N/A	N/A	118	N/A
Heptane normal	N/A	N/A	N/A	103	N/A
n-Hexane	15840	N/A	N/A	169.2	N/A

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Décane	Aiguë CE50 >500000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 18 mg/l Eau douce Aiguë CL50 >500 mg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum Daphnie - Daphnia magna Poisson - Cyprinodon variegatus - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures 48 heures 96 heures
Propylbenzène p-Xylène	Aiguë CL50 1550 µg/l Eau douce Aiguë CE50 4.73 mg/l Eau douce Aiguë CL50 2 µl/L Eau de mer	Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna - Néonate Poisson - Morone saxatilis - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures 48 heures 96 heures
Toluène	Chronique NOEC 0.714 mg/l Eau douce Aiguë CE50 >433 ppm Eau de mer Aiguë CE50 11600 µg/l Eau douce Aiguë CE50 6000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 5500 µg/l Eau douce	Poisson - Danio rerio Algues - Skeletonema costatum Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus - Adulte Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) Poisson - Oncorhynchus kisutch - Fretin Daphnie - Ceriodaphnia dubia	35 jours 96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 7 jours 48 heures
Butylbenzène	Chronique NOEC 0.74 mg/l Aiguë CE50 340 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	96 heures
Heptane normal	Aiguë CL50 375000 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures
n-Hexane	Aiguë CL50 2500 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

### Persistance et dégradation

## Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Hexadécane	OECD 306 Biodégradabilité dans l'eau de mer	28 % - Facilement - 74 jours	-	-
Pentane normal	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	87 % - Facilement - 28 jours	-	Boues activées
p-Xylène	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	98 % - Facilement - 28 jours	-	-
2-Méthylpentane	OECD 301C Biodégradabilité facile - Essai du MITI modifié (I)	93 à 94 % - Facilement - 28 jours	-	Boues activées
Pentadécane	OECD 306 Biodégradabilité dans l'eau de mer	74 % - Facilement - 28 jours	1 mg/l	-

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Dodécane normal	-	-	Facilement
Hexadécane	-	-	Facilement
Tétradécane	-	-	Facilement
Décane	-	-	Facilement
Pentane normal	-	-	Facilement
p-Xylène	-	-	Facilement
Toluène	-	-	Facilement
2-Méthylpentane	-	-	Facilement
n-Heptadécane	-	-	Facilement
Tridécane	-	-	Facilement
Pentadécane	-	-	Facilement
Octane	-	-	Facilement
Heptane normal	-	-	Facilement
n-Hexane	-	-	Facilement

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Dodécane normal	6.98	239.88	faible
Hexadécane	8.2	5011.87	élevée
Tétradécane	8.11	-	élevée
Décane	5.86	-	élevée
Pentane normal	3.45	171	faible
Propylbenzène	3.69	-	faible
p-Xylène	3.15	8.1 à 25.9	faible
Toluène	2.73	90	faible
Butylbenzène	4.38	-	élevée
Tridécane	7.54	-	élevée
Pentadécane	7.71	-	élevée

## Section 12. Données écologiques

Octane	5.18	198.7	faible
Heptane normal	4.66	552	élevée
2,4-Diméthylpentane	3.9	-	faible
n-Hexane	4	501.187	élevée

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/ea (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

### **Méthodes d'élimination**

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

**TDG / IMDG / IATA** : Non réglementé.

### Autres informations

**Remarques:** Quantités de minimis

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: décane (tous les isomères); pentane (tous les isomères); xylène (tous les isomères); toluène; hexane; octane (tous les isomères); heptane (tous les isomères); heptane (tous les isomères); n-hexane

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Réglementations Internationales

#### [Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques](#)

Non inscrit.

#### [Protocole de Montréal](#)

Non inscrit.

#### [Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants](#)

Non inscrit.

#### [Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause \(PIC\)](#)

Non inscrit.

#### [Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds](#)

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

#### Australie

: Indéterminé.

#### Canada

: Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

#### Chine

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

#### Union économique eurasiatique

: [Inventaire de la Fédération russe](#): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

#### Japon

: [Inventaire du Japon \(CSCL\)](#): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
[Inventaire japonais \(ISHL\)](#): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

#### Nouvelle-Zélande

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

#### Philippines

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

#### République de Corée

: Indéterminé.

#### Taiwan

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

#### Thaïlande

: Indéterminé.

#### Turquie

: Indéterminé.

#### États-Unis

: Tous les composants sont actifs ou exemptés.

#### Viêt-Nam

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### Historique

**Date d'édition/Date de révision** : 04/26/2023

**Date de publication précédente** : 03/21/2022

**Version** : 9

**Légende des abréviations** : ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
FBC = Facteur de bioconcentration  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
RPD = Règlement sur les produits dangereux  
IATA = Association internationale du transport aérien  
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

## Section 16. Autres informations

maritime)  
N/A = Non disponible  
NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2	Méthode de calcul
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	Jugement expert
DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2	Méthode de calcul

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

**Déni de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.